

TEXTES OFFICIELS

LANGUES VIVANTES

CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP), brevet des métiers d'art (BMA), 3^{ème} Prépa-Métiers, BTS, ouverture internationale et autres domaines

SOMMAIRE

1. <u>CAP et baccalauréat professionnel</u>	p 2
a. Horaires	
b. Programme	
c. Ressources d'accompagnement	
d. Modalités d'épreuve et grilles d'évaluation	
Bac Pro	
CAP	
Unité facultative de mobilité	
e. Contrôle en cours de formation	
2. <u>BMA (Brevet des métiers d'art)</u>	p 3
a. Programme	
b. Modalités d'épreuves	
c. Fiches d'évaluation et de notation	
3. <u>BP (Brevet professionnel)</u>	p 4
a. Programme	
b. Définition des épreuves	
c. Documents à renseigner pour l'évaluation	
4. <u>3^{ème} prépa-métiers</u>	p 4
a. La classe de 3 ^{ème} Prépa-Métiers	
b. Programme	
c. Diplôme national du Brevet (DNB)	
d. Ressources	
5. <u>BTS</u>	p 5
6. <u>Ouverture internationale</u>	p 5
a. Sections européennes	
b. Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde	
c. PFMP à l'étranger	
d. Unité facultative de mobilité et Attestation MobilitéPro	
e. Attestation EUROPRO	
f. Ressources	
7. <u>Autres domaines</u>	p 7
a. Socle commun de connaissances, de compétences et de culture	
b. Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer	
c. Les familles de métiers	
d. L'accompagnement renforcé	
c.1. La consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé	
c.2. L'accompagnement au choix d'orientation et les modules de terminale 'préparation à l'insertion professionnelle' et 'préparation à la poursuite d'études'	
e. La co-intervention	
f. Le chef d'œuvre	
g. Le CAP en 1, 2 ou 3 ans	
h. Le numérique	

1. CAP et baccalauréat professionnel

- a. **Horaires de langues vivantes et consolidation des acquis, accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation (en terminale professionnelle, préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études supérieures), co-intervention, chef d'œuvre et PFMP**

Arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037833254/>

Arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037833273/>

Aménagements liés à l'utilisation des heures de **co-intervention en classe de terminale** du baccalauréat professionnel : **en langue vivante A ou B**, histoire-géographie et enseignement moral et civique, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive, français et mathématiques-sciences ; atelier de philosophie ; horaire dédié à l'accompagnement pour le projet postbaccalauréat de l'élève

!!! Bulletin officiel n°15 du 15 avril 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo15/MENE2109013N.htm>

- b. **Programme de langues vivantes pour le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et pour le baccalauréat professionnel au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 :**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697

- c. **Ressources d'accompagnement pour la conception et la mise en œuvre des enseignements de langues vivantes :**

- Présentation générale
- Mise en situation active
- Positionnement et suivi individuel
- Différenciation pédagogique
- Pédagogie collaborative, pédagogie de projet
- Place et rôle des compétences de médiation
- Développement des compétences culturelles et interculturelles

<https://eduscol.education.fr/1773/programmes-et-ressources-en-langues-vivantes-voie-professionnelle>

- d. **Modalités d'épreuve à partir de la session 2022 et grilles d'évaluation**

Bac Pro :

Arrêté du 17 juin 2020 et BO n°30 du 23 juillet 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général :

- annexe V : épreuve de langue vivante obligatoire ;
- annexe XI : épreuve de la langue vivante facultative ;

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo30/MENE2015195A.htm>

Supports d'évaluation et de notation: Bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2021

- Annexe IV : grille pour l'épreuve obligatoire en LVA
- Annexe V : grille pour l'épreuve obligatoire en LVA
- Annexe VIII : grille pour l'épreuve facultative

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo28/MENE2119707N.htm>

CAP :

Arrêté du 30 août 2019 et BO n°35 du 26 septembre 2019 fixent les unités générales du CAP et définissent les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général :

- annexe V : épreuve obligatoire de langue vivante obligatoire ;
- annexe VI : épreuve facultative de langue vivante.

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1921757A.htm>

Fiches d'évaluation et de notation : Bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2020

- Annexe IV : grille pour l'épreuve obligatoire
- Annexe V : grille pour l'épreuve facultative (évaluation ponctuelle uniquement)

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>

Unité facultative de mobilité

- En bac pro, BP et BMA

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039001883/>

- En CAP

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039017192/>

e. Contrôle en cours de formation

- Définition ; spécificités ; principes pédagogiques ; champ d'application ; modalités pratiques (planification; convocation ; proposition de notes ; absence à une ou plusieurs situations d'évaluation)

<https://eduscol.education.fr/785/contrôle-en-cours-de-formation>

2. BMA (Brevet des métiers d'art)

a. Programme de langues vivantes

Arrêté du 3 avril 2019 (équivalent au programme du baccalauréat professionnel)

b. Modalités d'épreuves de l'enseignement des langues vivantes étrangères:

Bulletin officiel n°4 du **28 janvier 2021**

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo4/MENE2035668A.htm>

- Epreuve obligatoire : annexe V de l'arrêté du 17 juin 2020 précité à partir de la session d'examen 2022, commençant au 1er janvier 2022 (équivalent à l'épreuve obligatoire de baccalauréat professionnel_LVA)
- Epreuve facultative : annexe XI de l'arrêté du 17 juin 2020 précité à partir de la session d'examen 2022, commençant au 1er janvier 2022 (équivalent à l'épreuve facultative de baccalauréat professionnel)

c. Fiches d'évaluation et de notation :

Bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo28/MENE2119707N.htm>

- Annexe IV : grille pour l'épreuve obligatoire en LVA
- Annexe VIII : grille pour l'épreuve facultative

3. BP (Brevet professionnel)

a. Programme d'enseignement pour les classes préparatoires au brevet professionnel/
programme d'enseignement de langues vivantes étrangères

B.O. n° 11 du 17 mars 2016

<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo11/MENE1603883A.htm>

b. Définition des épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général du BP :

B.O. n°14 du 08 avril 2016

<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo14/MENE1606498A.htm>

- Annexe 5 : épreuve de langue vivante

c. Documents à renseigner pour l'évaluation :

BO n°35 du 19 octobre 2017

Circulaire n° 2017-153 du 10-10-2017 (annexe)

4. 3^{ème} prépa-métiers

a. La classe de 3^{ème} Prépa-Métiers

- Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »

Bulletin officiel n°13 du 28 mars 2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38642

- Volume horaire

Arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites « prépa-métiers »

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000038386787

b. Programme

- Programme du collège

<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-college-3203>

- Programme Cycle 4

https://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/76/0/Programme_cycle_4_pour_B.O._142_4760.pdf (pages 29 à 39)

c. Diplôme national du Brevet (DNB)

Bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2018

https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo42/MENE1731896N.htm?cid_bo=122780

d. Ressources

- Vadémécum : La classe de 3^{ème} Prépa-Métiers

<https://eduscol.education.fr/document/1920/download>

5. BTS

- Liste des BTS, référentiels, programmes et définition d'épreuve de langue vivante étrangère

<https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

6. Ouverture internationale

a. Sections européennes

- Indication "Section européenne" au baccalauréat professionnel

Bulletin officiel n°34 du 21 septembre 2006

<https://www.education.gouv.fr/bo/2006/34/MENE0602013A.htm>

- Note de service n°2001- 151 du 27 juillet 2001 relative aux sections européennes en lycée professionnel, parue au BOEN n°31 du 30 août 2001

<https://www.education.gouv.fr/botexte/bo010830/MENE0101094N.htm>

b. Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde

Circulaire n°2016- 091 du 15 juin 2016 relative à la mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde

https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo24/MENE1615925C.htm?cid_bo=103304

c. PFMP à l'étranger

- Convention type concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger des élèves en formation professionnelle de niveaux V et IV (français, anglais, allemand, espagnol, italien)

B.O. 2003 n°44 du 27 novembre 2003

<https://www.education.gouv.fr/bo/2003/44/MENE0302367C.htm>

d. Unité facultative de mobilité et Attestation MobilitéPro

(cf ci-dessus : 1.d.)

e. Attestation EUROPRO en terminale CAP, MC, Bac pro, BMA, BTS, DMA

(lycées d'enseignement publics et d'enseignement privés sous contrat, en année terminale de formation, indiquant qu'ils ont effectué leur période de formation en milieu professionnel ou leur stage dans le cadre d'un parcours européen de formation).

Arrêté du 16 avril 2002 portant création de l'attestation EUROPRO

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000030311560/>

f. Ressources

- Transformer le lycée professionnel : les mobilités internationales et européennes

<https://eduscol.education.fr/document/1927/download>

- Infographie complète sur la mobilité internationale en voie professionnelle

<https://www.education.gouv.fr/media/94397/download>

- Page Eduscol 'Accompagner, valider et valoriser la mobilité à des fins d'apprentissage'

<https://eduscol.education.fr/1095/la-mobilite-apprenante>

- Vadémécum 'Les mobilités internationales et européennes'

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee_pro_2018/46/3/VM_Mobilitees_internationales_et_europeennes_1128463.pdf

- Vadémécum relatif à la mise en œuvre de mobilités à visée certificative à l'étranger dans les diplômes professionnels de l'Éducation nationale

https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/07/Vademecum_Mobilite_cert_dans_les_diplomes_prof_du_MEN.pdf

- Kits | Mobilité européenne ou internationale des alternants

<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/kits-mobilite-alternance>

- Le programme ERASMUS plus

<https://eduscol.education.fr/1152/le-programme-erasmus>

- La plateforme Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/>

<https://europa.eu/europass/fr>

- Le guide Europass mobilité

<https://agence.erasmusplus.fr/publications/europass-mobilite-mode-demploi/>

- E-twinning

<https://www.etwinning.fr/demarrer/sinscrire-a-etwinning>

- Portail interministériel 'Découvrir le monde'

<https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>

7. Autres domaines

a. Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo17/MENE1506516D.htm?cid_bo=87834

b. Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer

- Le CECRL

<https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-cecrl>

- Volume complémentaire (2020)

<https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>

c. Les familles de métiers

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/les-familles-de-metiers-en-2de-professionnelle-324404>

d. L'accompagnement renforcé

c.1. La consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé

- Ressources

Vadémécum La consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé

<https://eduscol.education.fr/document/1911/download>

c.2. L'accompagnement au choix d'orientation et les modules de terminale 'préparation à l'insertion professionnelle' et 'préparation à la poursuite d'études'

- Ressources

Vadémécum : « Module de préparation à l'insertion professionnelle »

<https://eduscol.education.fr/document/1930/download>

Vadémécum « Préparation à la poursuite d'études »

<https://eduscol.education.fr/document/1926/download>

Vadémécum : « L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle : Objectifs, repères et ressources pédagogiques à destination des équipes pédagogiques et éducatives »

<https://eduscol.education.fr/document/3165/download>

Fiche « Orientation des élèves au collège et au lycée professionnel »

<https://eduscol.education.fr/document/3748/download>

e. La co-intervention

- Ressource : Vadémécum « Mettre en œuvre la co-intervention dans la voie professionnelle »

<https://eduscol.education.fr/document/1911/download>

f. Le chef d'œuvre

- Modalités d'évaluation du chef-d'œuvre (baccalauréat professionnel) _BOEN n° 41 du 29 octobre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo41/MENE2019530A.htm>

- Ressource : vadémécum « La réalisation du chef d'œuvre »

<https://eduscol.education.fr/document/1916/download>

g. Le CAP en 1, 2 ou 3 ans

- Ressource : vadémécum « Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans »

<https://eduscol.education.fr/document/1923/download>

h. Le numérique

- Ressource : vadémécum « Les usages du numérique »

<https://eduscol.education.fr/document/1919/download>